



Département de
l'Allier
Canton de
Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement de
Moulins

Mairie de SAINT-PLAISIR

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240516-DEL202405_17-DE



SÉANCE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représenté :

Suffrages exprimés : 7

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 25 mai 2024*

Le Maire

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 MAI à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Liliane JENIN, Magali PARIS, Alain POUSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

Étaient absents : Manon BADET-BLOIS, Anthony TALABARD

Étaient excusées : Audrey FARGEIX

Magali PARIS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention pour la stèle de Bouillole

Monsieur le Maire fait l'historique de la stèle de Bouillole installée en 1947 au lieu-dit du même nom.

La plaque datant de cette époque est ancienne et comporte des fautes dans les noms inscrits. Le monument a besoin d'un nettoyage. En lien avec l'ANACR locale et en prévision du quatre-vingtième anniversaire des combats qui se sont déroulés en aout 44, la commune souhaite faire nettoyer le monument et changer la plaque commémorative.

Une demande de subvention est donc déposée au Ministère des Armées. Le plan de financement serait le suivant :

	Dépenses ht	Recettes ht
Nettoyage Ets MOURIER	2200.00	
Plaque	2005.00	
Ministère des armées- ONAC-VG		2102.00
Part communale		2103.00
	4205.00	4205.00

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les devis pour la rénovation de la stèle de Bouillole,

AUTORISE Monsieur le Maire a faire les demandes de subvention auprès du Ministère des Armées,

CHARGE Monsieur le Maire a signé tous documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Didier THEVENOUX